

Brochure n° 3161 | Convention collective nationale

IDCC : 2120 | **BANQUE**

Adhésion par lettre du 11 juin 2020
de la CFDT des banques et assurances à l'accord du 5 février 2020

NOR : ASET2050588M

IDCC : 2120

Fédération CFDT des banques et assurances
47-49, avenue Simon-Bolivar
75950 Paris Cedex 19

Paris, le 11 juin 2020.

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2261-3 du code du travail, nous vous notifions par la présente notre adhésion à l'accord du 5 février 2020 intitulé « Accord sur la formation professionnelle dans les banques », conclu au sein de la branche professionnelle des banques commerciales.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire général